

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1655



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 8 septembre 2020

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION DU CALENDRIER	4
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE	4-5
DECISIONS ADMINISTRATIVES	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-6
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	6-7
COMMISSION DES FEMININES	8-9
RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020	9-11
CONDOLEANCES	11
QUOI DE 9 A LA TECHNIQUE	12-13

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

L'ASSEMBLEE GENERALE SE TIENDRA A MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Il était prévu que l'Assemblée Générale du District se déroule, le samedi 17 octobre 2020, à VILLIERS-LE-MAHIEU, là où elle n'avait pu se tenir le 13 juin.

Le durcissement des règles qui a été décidé à compter du 1^{er} septembre par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires et les consignes qui ont été données à tous les Districts par la F.F.F. quant aux conditions d'organisation de leurs Assemblées Générales ont conduit à transférer l'Assemblée Générale du District dans une salle (332 places) beaucoup plus vaste que celle qui était prévue, dans l'objectif de garantir aux Délégués des clubs yvelinois le respect des règles de distanciation physique qui doivent obligatoirement être respectées.

L'Assemblée Générale se déroulera donc :

le samedi 17 octobre 2020
salle Jacques Brel
4, rue de la Mare aux Carats
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.



AGENDA 2020 / 2021 SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27

Le 09/09/2020

Réunion des Arbitres du Dimanche Matin au siège du District

Le 10/09/2020

Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District

Le 11/09/2020

Webinaire de Rentrée des Clubs

Les 12-13 & 19/09/2020

1ère Formation Initiale d'Arbitrage au siège du District

Le 15/09/2020

Réunion des clubs Futsal au siège du District

Le 16/09/2020

Réunion des Jeunes Arbitres au siège du District

Le 17/09/2020

Webinaire pour les clubs avec équipes Féminines

Le 18/09/2020

Webinaire Football Animation - U10-U13

Le 19/09/2020

Webinaire Football Animation - U8-U9 Espoirs

Le 21/09/2020

Webinaire Football Animation - U6-U9

Le 24/09/2020

Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District

Le 25/09/2020

Webinaire Football Animation - U10-U11 Espoirs



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DES YVELINES

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 OCTOBRE 2020

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction du District des Yvelines aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 18 août 2020 au 17 septembre 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL
B.P. 90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District (disponibles sur le site du District),

- l'élection a lieu au scrutin de liste bloquée.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire en [cliquant ici](#).

Les conditions dans lesquelles le plan d'actions des listes candidates sera, si elles le souhaitent, publié et transmis aux clubs par le District, peuvent être obtenues sur simple demande auprès du secrétariat du District.



Cette **rentrée 2020/2021** est sans aucun doute “**spéciale**” et “**inédite**” puisque nous avons dû et continuons encore à nous adapter aux mesures essentielles à la lutte contre la Covid-19.

Compte-tenu de l'arrêt prolongé de la pratique du football durant la pandémie, cette reprise doit être réussie afin de permettre de remobiliser, de rassurer les pratiquants et leurs parents et d'attirer aussi de nouveaux.elles joueur.se.s notamment chez les plus jeunes.

C'est pourquoi, la FFF préconise une reprise progressive de l'activité football au sein des clubs avec la mise en place d'actions spécifiques «**Rentrée du Foot 2020/2021**» (cf. 4^{ème} [Guide d'appui à la Reprise FFF](#)) avant la reprise des compétitions habituelles



[L'article 42](#) du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 dans sa version consolidée du 4 septembre modifie les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19. Il autorise désormais les stades « *dépourvus de sièges* » à accueillir des spectateurs « *à condition qu'ils soient aménagés de manière à garantir les dispositions de l'article 1er du décret, à savoir le respect des mesures d'hygiène*, de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes et l'obligation de porter un masque pour toute personne à partir de 11 ans entrant dans le stade.* »

Une mesure de clarification saluée par la Ligue de Paris Ile-de-France de Football et son Président, Jamel Sandjak, qui souligne également la nécessité de l'application des protocoles édictés par la Ligue et la FFF dont nous vous rappelons le contenu :

- ✓ [Protocole simplifié de la Ligue des pratiques régionales et départementales.](#)
- ✓ [Protocole FFF de reprise des épreuves de Ligues et de Districts.](#)
- ✓ [Protocole FFF de reprise des championnats nationaux.](#)

Dans le même temps, le Ministère des Sports a publié le 3 septembre de nouveaux guides de rentrée tenant compte des nouvelles évolutions réglementaires que nous vous proposons également de consulter :

- ✓ [Guide d'accueil du public lors des manifestations sportives.](#)
- ✓ [Guide du protocole sanitaire.](#)

(*) Les mesures d'hygiène sont les suivantes :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 7 septembre 2020

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS POULES

La Commission vous informe que pour les catégories SENIORS DAM / U18 / U16 / U14 / FUTSAL / CRITERIUM LUNDI SOIR, la date butoir d'inscriptions a été arrêtée au dimanche 13 septembre. Passé ce délai, pour tout ajout d'équipes, cela se fera selon les places disponibles.

SENIORS

ACHERES CS 1

Demande d'inscription d'une équipe.

La Commission prend note et va étudier votre demande.

VETERANS

D5D

Ajout des équipes de ST ARNOULT RC 12 & JOUY EN JOSAS AS 11, sans possibilité d'alternance parfaite.

VERRIERE FC LA 11

Forfait général

CDM

D2

ACHERES BENFICA 6

Ajout de l'équipe en CDM D2 poule Unique.

U18

D3B : SARTROUVILLE ES 2

Forfait général.

U16

D4B : SARTROUVILLE ES 2

Forfait général.

D4D : ST ARNOULT US 1

Forfait général

DEMANDES VETERANS

VELIZY ASC

Demande du club pour que la nouvelle équipe de JOUY EN JOSAS AS soit alternée avec son équipe de D5C.

La Commission prend note, mais ne peut réaliser une alternance parfaite.

CALENDRIERS

SENIORS F A 11

La Commission vous informe que la publication des poules de SENIORS F à 11, n'interviendra que prochainement. Elle attend d'avoir toutes les confirmations des équipes engagées.

FTUSAL D2

La Commission vous informe que la publication de la poule de FUTSAL D2, n'interviendra que prochainement. Elle attend d'avoir toutes les confirmations des équipes engagées.

CRITERIUM LUNDI SOIR

La Commission vous informe que la publication de la poule de FUTSAL D2, n'interviendra que prochainement. Elle attend d'avoir toutes les confirmations des équipes engagées.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du Lundi 7 Septembre 2020

Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOUEUR(S) MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

Article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District. »

Liste des clubs pouvant prétendre à aligner en équipe Seniors DAM pour la saison 2019 / 2020 1(un) ou 2 (deux) joueur(s) supplémentaire (s) titulaire(s) d'une licence frappée du cachet « Mutation ». Si vous souhaitez porter le(s) joueur(s) « Mutation » supplémentaire à une autre catégorie, il est nécessaire d'en informer par écrit le District au plus tard le 31 août 2020.

1 MUTE SUPPLEMENTAIRE

- ✓ ECQUEVILLY E.F.C. affecté à l'équipe Sénior D4
- ✓ ELANCOURT O.S.C. affecté à l'équipe Sénior D2
- ✓ HARDRICOURT U.S. affecté à l'équipe Sénior R3
- ✓ MAULOISE U.S. affecté à l'équipe Sénior D2
- ✓ MONTIGNY LE BTX A.S. affecté à l'équipe Sénior D2
- ✓ YVELINES U.S. affecté à l'équipe Sénior D5

2 MUTES SUPPLEMENTAIRES

- ✓ CELLOIS C.S. affectés à l'équipe U18 R3
- ✓ EPONE U.S.B.S. affectés à l'équipe Senior D1
- ✓ PLAISIR F.O . affectés à l'équipe U14 R3
- ✓ VOISINS F.C. affectés à l'équipe Senior D1

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

VETERANS

D5D VERRIERE FC LA 11

U18

D3-B SARTROUVILLE ES 2

U16

D4-B SARTROUVILLE ES 2
D4-C ST ARNOULT FC 78 1

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION DU 07/09/20

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO., S. PILLEMONT (VIDEO), L. JOUBERT. MME Y. RUPERT. F. GOBIN (VIDEO)

Absents excusés : J. VESQUES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2020-2021 :

- ✓ ACHERES CS 1
- ✓ BOUAFLE FLINS ES 1
- ✓ CARRIERES S/SEINE US 2
- ✓ CHESNAY 78 FC 1
- ✓ CLAYES SS/BOIS USM 1
- ✓ ELANCOURT OSC 1
- ✓ SARTROUVILLE FC 1
- ✓ TRAPPES ES 1
- ✓ VERNEUIL FOOT 1
- ✓ VERSAILLES 78 FC 1
- ✓ VIROFLAY U.S.M. 1

En attente de confirmation avant le Dimanche 13 Septembre :

- ✓ CROISSY US 1
- ✓ GUYANCOURT ES 1
- ✓ LOUVECIENNES AS 1
- ✓ LES MUREAUX OFC 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2020-2021 :

- ✓ ACHERES CS (1)
- ✓ BAILLY NOISY SFC (1)
- ✓ BOUGIVAL FOOT (1)

- ✓ CARRIERES SUR SEINE US (1)
- ✓CHANTELOUP LES V. US (1)
- ✓ ETANG ST NOM ES (2)
- ✓ GUYANCOURTE ES (1)
- ✓ IN AS (1)
- ✓ MAISONS LAFFITTE FC (1)
- ✓ MAUREPAS AS (1)
- ✓ MONTIGNY LE BTX AS (1)
- ✓ OVILLOISE (2)
- ✓ LE PECQ US (1)
- ✓ SARTROUVILLE FC (1)
- ✓ VOISINS FC À L'ANCIENNE (1)

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D2 pour la saison 2020-2021 :

- ✓ A.S.C.T. FUTSAL 2
- ✓ ANDRESY AS 1
- ✓ HOUDANNAISE REGION FC 1
- ✓ HOUILLES AC 1
- ✓ LEONES FUTSAL 1
- ✓ MANTES KISSMAN FUTSAL 1
- ✓ REVES D'ENFANCE A.A. 1
- ✓ POISSY AS 1
- ✓ PORCHEVILLE CO 1
- ✓ ROSNY SUR SEINE CSM 1
- ✓ LA VERRIERE FC 1
- ✓ RESS. AFRICAIS SQY 1

Un mail vous a été envoyé Jeudi 3 Septembre sur

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2020-2021 :

- ✓ CONFLANS FC
- ✓ CROISSY US
- ✓ EPONE USBS
- ✓ HOUDANNAISE REGION FC
- ✓ JUZIERS FC
- ✓ MAULOISE US
- ✓ MAUREPAS AS
- ✓ MEULAN CN
- ✓ MEZIERES AJ
- ✓ MONTIGNY LE BX AS
- ✓ PERRAY FOOT ES
- ✓ POIGNY LA FORÊT US

- ✓ RAMBOUILLET YVELINES
- ✓ TREMBLAY SUR MAULDRE FC
- ✓ VILLEPREUX FC

Voici la liste des clubs non réengagés pour la prochaine saison :

- ✓ AUTEUILLOIS AS
- ✓ BONNIERES FRENEUSE FC
- ✓ FEUCHEROLLES USA
- ✓ MARCQ FC
- ✓ SARTROUVILLE ES

Pour tout nouvel engagement, toute nouvelle modification et/ou demande d'alternance, merci de nous informer par mail (administration@dyf78.fff.fr).

COURRIERS

500776 MEULAN CN

En raison de l'état critique du terrain, le club nous informe que l'équipe Vétérans 11 (D1) évoluera sur les installations de BOUAFLE en alternance avec leur équipe de Vétérans (D5).

Pour l'équipe Vétérans 12 (D5) A, le club est dans l'attente de retour des municipalités et clubs avoisinants pour éviter de demander l'inversion de chaque rencontre.

La Commission est dans l'attente d'un document de la mairie de BOUAFLE.

528461 MESNIL LE ROI AS

Le club nous a transmis un arrêté municipal indiquant la fermeture du stade Pierre TARANNE jusqu'à nouvel ordre, afin de réaliser des travaux de réhabilitation. Étant donné que ce stade devait recevoir les U16 et U18, le club nous demande d'inverser les rencontres à venir.

La Commission vous demande d'étudier la possibilité de jouer sur le terrain synthétique et nous indiquer la liste des matches concernés.

DEMANDES VETERANS

D5-A DU 20/09/2020

53441.1 MEULAN CN 12 / LIONS DE MAGNANVILLE FC 11

Le club de MEULAN demande de jouer sur les installations du club adverse en raison de l'état critique du terrain qui dure depuis la saison dernière (tout en précisant qu'il restera bien club recevant avec le suivi logistique : arbitre, buvette, tablette).

Accord du club des LIONS DE MAGNANVILLE.

Compte tenu du motif invoqué? la Commission dit que ce match devient :

LIONS DE MAGNANVILLE FC 11 / MEULAN CN 12.

Le match 53441.2 devient :

MEULAN CN 12 / LIONS DE MAGNANVILLE FC 11

U18

D2-A DU 27/09/2020

51846.1 SAINT GERMAIN EN LAYE FC 1 / MUREAUX OFC LES 2

Le club de SAINT GERMAIN EN LAYE demande l'inversion du match en raison des travaux de réhabilitation actuellement en cours sur leur terrain (courrier de la mairie).

La commission dit que ce match devient

MUREAUX OFC LES 2 / ST GERMAIN EN LAYE FC 1

Le match 51846.2 devient

ST GERMAIN EN LAYE FC 1 / MUREAUX OFC LES 2

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

500416 CHATOU AS

Le club demande à évoluer à 15h30 avec son équipe SENIORS 2.

La Commission vous demande de faire jouer les U16 et U18 à 12H30 et vos équipes Séniors 2 et 3 à 15H.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 31 août 2020

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RENTREE DU FOOT

La FFF préconise une reprise progressive de l'activité football au sein des clubs avec la mise en place d'actions spécifiques « **Rentrée du Foot 2020/2021** » (cf. 4^{ème} Guide d'appui à la Reprise FFF) avant la reprise des compétitions habituelles :

- ✓ **Une(des) Journée(s) « Portes ouvertes »** pour attirer de nouveaux pratiquants garçons ou filles, des U6 aux U13 notamment, à travers l'organisation d'une activité de découverte du football (rencontre de foot à 3, à 4, à 5, à 8, animations ludiques et ateliers P.E.F.) et d'une information ciblée indispensable à la reprise de l'activité en toute sécurité (protocole sanitaire spécifique à la pratique du football) pour rassurer les parents des jeunes pratiquants sur les conditions d'accueil mises en place spécifiquement.
- ✓ **Une(des) Journée(s) « Rentrée du Club »** pour expliquer : les conditions de la reprise de l'activité compte-tenu des conditions sanitaires et comme traditionnellement, présenter le club, son organisation et le déroulement de la saison. Mais également en parallèle, pour organiser des rencontres festives (tournoi festi-foot...) et faire découvrir notamment les nouvelles pratiques

loisirs, facilitant la reprise progressive du football, avant de poursuivre vers la pratique traditionnelle pour celles et ceux qui le souhaitent.

Pour vous inscrire aux dispositifs et en savoir plus, [cliquez ici](#). Attention, les inscriptions ne sont possibles que jusqu'au dimanche 13 septembre.

ENGAGEMENTS 2020/2021

Courriers

ETANG ST NOMES

Inscription de 3 équipes U10/U11 sans distinction d'âge

Inscription de 2 équipes U12/U13 sans distinction d'âge

U8-U9 Espoir

Tous les clubs candidats ont reçu un mail leur demandant de fournir les coordonnées des éducateurs désignés pour chacune des équipes.

Cette réponse est demandée pour le dimanche 13 septembre au plus tard. Certains clubs n'ont toujours pas répondu, merci de faire le nécessaire rapidement.

Liste des clubs dont la candidature est validée :

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ CARRIERES S/S US
- ✓ CHATOU AS
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ FONTENAY FLEURY FC
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MAURECOURT FC
- ✓ MONTESSON US
- ✓ MONTIGNY LE BX AS
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES
- ✓ SARTROUVILLE FC
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VERNEUIL ENTENTE
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VOISINS FC

Educateurs déclarés conformes mais en attente de validation de leur licence d'Animateur/Educateur ou Moniteur

- ✓ CONFLANS FC
- ✓ FEUCHEROLLES USA
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ LIMAY ALJ
- ✓ LOUVECIENNES AS

- ✓ NEAUPHLE PONT. RC
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ POISSY AS
- ✓ VELIZY ASC
- ✓ VILLENNES ORGEVAL FC
- ✓ VIROFLAY USM

En attente des réponses des clubs suivants :

- ✓ CELLOIS CS
- ✓ HOUDANAISE REGION FC
- ✓ MAUREPAS AS
- ✓ PECQ US LE

Critérium Espoir U10-U11

Tous les clubs candidats ont reçu un mail leur demandant de fournir les coordonnées des éducateurs désignés pour chacune des équipes.

Cette réponse était demandée pour le dimanche 6 septembre au plus tard. Certains clubs n'ont toujours pas répondu, merci de faire le nécessaire rapidement.

Liste des clubs dont la candidature est validée :

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MONTIGNY LE BX AS
- ✓ VOISINS FC

Educateurs déclarés conformes mais en attente de validation de leur licence d'Animateur/Educateur ou Moniteur

- ✓ CARRIERES S/S US
- ✓ CHATOU AS
- ✓ FONTENAY FLEURY FC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ MARLY LE ROI US
- ✓ MAUREPAS AS
- ✓ MONTESSON US
- ✓ MUREAUX OFC LES
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ POISSY AS
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES
- ✓ SARTROUVILLE FC
- ✓ ST GERMAIN FC
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VELIZY ASC

- ✓ VERNEUIL ENTENTE
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VIROFLAY USM

Anomalie encadrement
Merci de prendre rapidement contact avec le District

- ✓ LOUVECIENNES AS
- ✓ MAREIL SUR MAULDRE FC
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC
- ✓ PARIS ST GERMAIN FC
- ✓ VILLENNES ORGEVAL FC

En attente des réponses des clubs suivants :

- ✓ CHANTELOUP LES VIGNES US
- ✓ HOUDANAISE REGION FC

Critérium Espoir U12-U13

Liste des clubs dont la candidature est validée :

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ BOUAFLE FLINS ES
- ✓ CARRIERES GRE AS
- ✓ CHANTELOUP LES VIGNES US
- ✓ CHATOU AS
- ✓ CHESNAY 78 FC
- ✓ CLAYES SOUS BOIS USM (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ CONFLANS FC (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ FONTENAY FLEURY FC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MANTOIS 78 FC (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ MAULOISE US
- ✓ MONTESSON US (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ MONTIGNY LE BX AS (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC 78
- ✓ PARIS SAINT GERMAIN FC
- ✓ PLAISIROIS FO (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ POISSY AS
- ✓ RAMBOUILLET FC
- ✓ SARTROUVILLE FC (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ ST GERMAIN FC (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ TRAPPES ES (sous réserve licence d'éducateur)
- ✓ VELIZY ASC
- ✓ VERNEUIL ENTENTE (sous réserve licence d'éducateur)

- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VIROFLAY USM
- ✓ VOISINS FC
- ✓ YVELINES US

▣ La Commission accorde une dérogation aux clubs suivants :

- ✓ LIMAY ALJ
- ✓ MAUREPAS AS

Cette dérogation est soumise à l'inscription et la participation des personnes concernées à la formation C.F.F.2. avant le 31 décembre 2020.

▣ La situation du club de **CARRIERES S/S US** sera étudiée suite à l'entretien réalisé avec le club pour échanger sur sa candidature.

Club non retenu pour manque d'encadrement suffisamment diplômé

- ✓ LOUVECIENNES AS

Réunion de présentation

Tous les encadrants des clubs dont la candidature a été validée sont conviés à la réunion de présentation du dispositif qui se déroulera finalement le lundi 14 septembre à 19h00 en visioconférence, et non plus le samedi 12 septembre. Nous vous remercions d'en prendre bonne note, vous recevrez plus d'éléments dans les jours à venir concernant les modalités.

PLATEAUX U6-U9

Inscriptions

Les inscriptions pour les plateaux U6-U7 & U8-U9 classiques sont possibles depuis la semaine dernière.

Pour le premier plateau U9 du 3 octobre, les inscriptions seront closes ce dimanche 13 septembre. Un mail a été envoyé pour vous rappeler la procédure d'inscription sur la nouvelle plateforme.

CHALLENGE AUTOMNE U10-U13

Inscriptions

Les inscriptions pour les journées de Challenge d'Automne sont désormais possibles [en cliquant ici](#).

Compte tenu des délais, les inscriptions U12-U13 sont à réaliser pour le dimanche 13 septembre au plus tard et pour les U10-U11 le 20 septembre.

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 7 Septembre 2020

Présents : Jean-François DUPONT, Valérie LAURENT, Natacha HUGEL, Gérard DACHEUX

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REUNION DES CLUBS

Une réunion de début de saison pour les clubs ayant une section féminine sera organisée jeudi 17 septembre à 19h00 en webinaire.

CALENDRIER

Le calendrier général du football féminin de la saison 2020/2021 est disponible

Pour le consulter, [Cliquez ici](#)

FILLOFOOT

La liste des clubs inscrits est disponible [ici](#)

Vous pouvez modifier les engagements jusqu'au 20 septembre 2020.

FOOT A 5

La liste des clubs inscrits est disponible [ici](#)

Vous pouvez modifier les engagements jusqu'au 20 septembre 2020.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont clos pour les U18 F à 7 et Séniors F à 7
Modification possible jusqu'au 13 septembre pour les U11 F à 8, U13 F à 8 et U15 F à 7.

Engagements 2020/2021 au 8 septembre 2020.

SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2020-2021 :

- ✓ ACHERES CS 1
- ✓ BOUAFLE FLINS ES 1
- ✓ CARRIERES S/SEINE US 2
- ✓ CHESNAY 78 FC 1
- ✓ CLAYES SS/BOIS USM 1

- ✓ ELANCOURT OSC 1
- ✓ SARTROUVILLE FC 1
- ✓ TRAPPES ES 1
- ✓ VERNEUIL FOOT 1
- ✓ VERSAILLES 78 FC 1
- ✓ VIROFLAY U.S.M. 1

En attente de confirmation avant le dimanche 13 septembre 2020

- ✓ CROISSY US 1
- ✓ GUYANCOURT ES 1
- ✓ LOUVECIENNES AS 1
- ✓ LES MUREAUX OFC 1

SENIORS F A 7

- ✓ ANDRESY FC
- ✓ BEYNES FC
- ✓ BOUAFLE FLINS ENT 2
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ ELANCOURT OSC 2
- ✓ GUERVILLE ARNOUVILLE AS
- ✓ GUYANCOURT ES 2
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ ISSOU AS
- ✓ MAURECOURT FC
- ✓ MONTESSON US
- ✓ PECQ US
- ✓ PERRAY FOOT ES
- ✓ ROSNY/SEINE CSM
- ✓ VALLEE 78 FC
- ✓ VELIZY ASC
- ✓ VERSAILLES 78 FC 2
- ✓ VILLEPREUX FC
- ✓ VOISINS FC

U18 F A 7

- ✓ ACHERES CS
- ✓ CARRIERES S/SEINE US
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ FOURQUEUX OMS
- ✓ HOUDANAISE REGION FC
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MAGNY 78 FC
- ✓ PERRAY FOOT ES
- ✓ ROSNY S/SEINE CSM
- ✓ VERNEUIL/SEINE US

U15 F A 7

- ✓ ACHERES CS
- ✓ AUBERGENVILLE FC
- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ BUC AO
- ✓ CHESNAY 78 FC
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ FOURQUEUX OMS
- ✓ GUERVILLE ARNOUVILLE AS
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MAGNY 78 FC
- ✓ MUREAUX OFC
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES FC 1
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES FC 2
- ✓ ROSNY/SEINE CSM
- ✓ ST ARNOULT US
- ✓ VERNEUIL/SEINE US
- ✓ VILLEPREUX FC 1
- ✓ VILLEPREUX FC 2
- ✓ VIROFLAY USM
- ✓ VOISINS FC

U13 F A 8

- ✓ ACHERES CS
- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ CARRIERES /SEINE US
- ✓ CHESNAY 78 FC
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ MAGNY 78 FC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MARLY LE ROI US
- ✓ MAUREPAS AS
- ✓ MONTIGNY LE BTX AS
- ✓ MUREAUX OFC
- ✓ PARIS SAINT GERMAIN FC
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ POISSY AS
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES FC
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VOISINS FC
- ✓ YVELINES US

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ CARRIERES/SEINE US
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MARLY LE ROI US
- ✓ MONTIGNY LE BTX AS
- ✓ MUREAUX OFC
- ✓ PARIS SAINT GERMAIN FC
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ POISSY AS
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VOISINS FC

COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

RELEVÉ DE DÉCISIONS

➤ INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a informé le Comité, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 6/8 : Publication de la **liste des clubs pouvant aligner un joueur supplémentaire titulaire d'une licence Mutation** au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine. 13 clubs yvelinois sont bénéficiaires. Une information a été publiée à ce sujet dans le N° 1652 du journal numérique « Yvelines Football », du 17/8/2020.
- ✓ La liste des clubs bénéficiaires de **mutés supplémentaires au titre du Statut de l'Arbitrage** sera publiée prochainement.
- ✓ le 22/8, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Séminaire du Bureau du Comité de Direction**
- ✓ le 24/8 : **Rencontre avec la Direction des Sports de la Ville de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**, pour mise au point de la convention de mise à disposition du District des installations pour les formations
- ✓ le 27/8, au siège du District : **Rencontre avec l'équipementier du District (Intersport)**
- ✓ le 27/8 : **Réunion du Bureau avec le Pôle Désignations de la Commission de District de l'Arbitrage**
- ✓ le 29/8, en visioconférence : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

Par ailleurs, ont été évoqués les sujets suivants :

- le point sur les contestations des accessions à l'issue de la saison 2019 / 2020

- les conditions de purge des suspensions en matchs à la suite de l'arrêt des compétitions de la saison 2019 / 2020. Une information a été publiée dans le N° 1652 du journal numérique « Yvelines Football », du 17/8/2020.

- l'**Assemblée Générale Elective du District**, pour laquelle un communiqué a été publié dans le N° 1 651 du journal numérique « Yvelines Football » du 3/7/2020 pour informer les clubs de sa tenue, le samedi 17/10. Un appel à candidatures pour le renouvellement du Comité de Direction a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football », des 18 et 25/8 et 1^{er}/9/2020.

➤ LE PROTOCOLE DE REPRISE DES CHAMPIONNATS

La F.F.F. a diffusé, le 15/8, le Protocole de reprise des Championnats Nationaux, en précisant que, même s'il ne pouvait être décliné dans son intégralité sur les compétitions régionales et départementales, il pouvait servir de source d'inspiration pour les protocoles des Ligues et des Districts. Elle a ensuite diffusé, le 21/8, le **Protocole de reprise des compétitions des Ligues et des Districts** pour lequel la Ligue avait demandé aux Districts de proposer des adaptations, si nécessaire. Le District a établi à ce sujet une liste de questions / observations qui a été transmise à la Ligue le 24/8 et a ensuite, le 26/8, émis son avis quant au contenu du projet de Protocole adapté, qui a été diffusé par la Ligue le 27/8, accompagné du N° 7 de la **Newsletter** de la Ligue.

Le District a bien entendu relayé ces informations vers les clubs yvelinois, via son site internet et sa page Facebook et il a également publié une liste de **réponses à des questions** posées par des clubs à la Hotline Pandémie mise en place par la F.F.F..

Par ailleurs, il a été demandé aux clubs de désigner un(e) **Référent(e) Covid**, dont la mission est de s'assurer de la bonne mise en oeuvre, au sein du club, des préconisations relatives au respect des gestes barrières et de la distanciation. Mais comme d'autres questions se posent, la Ligue a désigné son **Référent Covid**, joignable par les clubs.

De son côté, le District a désigné son **Référent Covid** : **M. Laurent HOUIN** : covid19.dyf78@gmail.com

➤ LES RÉUNIONS DE DÉBUT DE SAISON

Ont été rappelées les dates des différentes réunions de début de saison :

- **Réunion de début de saison des Arbitres, le dimanche 6/9**, à CLAIREFONTAINE, pour les Arbitres Seniors (pour les autres catégories, il sera organisé des sessions par catégories)
- **Réunion des Délégués du District, le samedi 19/9**, au siège du District

S'agissant du **Forum du District**, il était programmé le samedi 5/9, au siège du District et il était prévu d'en « doubler » le contenu par l'organisation d'une information transmise à distance, dans le cadre d'un webinaire, le vendredi 11/9. Il a finalement été décidé, pour des raisons de sécurité sanitaire, que le **Forum ne serait pas organisé** et qu'on s'en tiendrait au seul webinaire au cours duquel seront évoquées avec les clubs les questions suivantes : la **reprise du Football**, les **descentes à l'issue de la saison 2020 / 2021**, le **Football d'Animation**, les conséquences de la **régionalisation de la Formation**, les conditions de **purge des suspensions en**

matchs, le **Football des + de 45 ans**, les **Lois du jeu** et les **obligations des clubs en matière d'Educateurs**.

➤ NOMINATION DE COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité a procédé à la nomination de plusieurs Commissions pour la saison 2020 / 2021 (Commission Départementale Prévention, Médiation, Education, Médicale, Promotion de l'Arbitrage, Football en milieu scolaire) ainsi que des Observateurs en Arbitrage. La Commission Technique sera constituée ultérieurement.

➤ ADOPTION DU CALENDRIER GÉNÉRAL, POUR LA SAISON 2020 / 2021, POUR LE FOOTBALL FÉMININ, LE FOOTBALL D'ANIMATION, LE FUTSAL ET LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Le Comité a adopté le calendrier général de la saison 2020 / 2021, pour le Football Féminin, le Football d'Animation, le Futsal et le Critérium du Lundi soir. Ces calendriers ont déjà été publiés dans le journal numérique « Yvelines Football ».

➤ LA PARTICIPATION, EN COMPÉTITIONS LIBRES, D'ÉQUIPES DE CLUBS DE FOOTBALL D'ENTREPRISE

Le Comité de Direction a déjà évoqué l'impossibilité, pour un club de Football d'Entreprise, d'accéder en Championnat Régional Libre, ce qui résulte de l'article 5.5 du Statut du Football Diversifié.

Le 6/5, le Comité de Direction du District, s'appuyant sur la réglementation et sur la réponse apportée le 4/3 à l'A.O. BUC FOOTBALL par la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (C.F.R.C.), avait constaté que l'équipe de l'A.S.C. HÔPITAL POISSY SAINT-GERMAIN, club de Football d'Entreprise, bien qu'ayant terminé à la 1^{ère} place du Championnat des Anciens de D 1, ne pouvait accéder en Championnat Régional 3 des Anciens.

Le Comité de Direction de la Ligue avait ensuite, le 24/6, constitué les groupes du Championnat Régional 3 des Anciens en y intégrant l'A.S.C. HÔPITAL POISSY SAINT-GERMAIN, ce qui avait entraîné un appel du VOISINS F.C., club de Football Libre classé 2^{ème} du Championnat de D 1, devant la C.F.R.C.. Celle-ci a, le 21/7, infirmé la décision de la Ligue, pour dire que l'A.S.C. HÔPITAL POISSY SAINT-GERMAIN ne pouvait accéder au Championnat Régional 3 des Anciens et que c'était le VOISINS F.C. qui devait accéder.

Saisie par l'A.S.C. HÔPITAL POISSY SAINT-GERMAIN, la Conciliatrice du Comité National Olympique et Sportif Français a estimé, le 21/8, que :

- il y avait lieu de trouver une solution respectueuse de l'équité sportive afin que les clubs n'aient pas à subir les conséquences d'une contrainte d'interprétation entre les Règlements de la Fédération et ceux de la Ligue,
- le litige révélait donc une difficulté profonde d'articulation entre les règles de la F.F.F., de la Ligue et du District des Yvelines concernant la participation des clubs de Football d'Entreprise à des compétitions dites « Libres », qu'il ne lui appartenait pas de trancher.

La Conciliatrice a proposé à la F.F.F., à **titre tout à fait exceptionnel**, d'autoriser l'accession de l'A.S.C. HOPITAL POISSY SAINT-GERMAIN en Championnat Régional 3 des Anciens pour la saison 2020 / 2021, **sans préjudicier aux droits acquis par d'autres clubs, et ce dans l'attente d'éclaircissements et de modifications réglementaires éventuelles quant à la participation des équipes de Football d'Entreprise au Championnat régional des Anciens de la Ligue.**

Ce sont ainsi 2 clubs yvelinois qui accèdent en Championnat Régional.

A cette occasion, il s'est avéré que la Ligue n'avait jamais autorisé les clubs de Football d'Entreprise à opérer en compétitions Libres de District.

Le District des Yvelines a donc, en toute logique, dès le 28/6, officiellement demandé à ce que le Comité de Direction de la Ligue soit appelé à décider d'autoriser les clubs de Football d'Entreprise à opérer en compétitions Libres des Districts.

Lors de sa réunion du 29/8/2020, le Comité de Direction de la Ligue a décidé d'autoriser les clubs de Football d'Entreprise à évoluer en compétitions Libres des Districts Franciliens.

➤ LA TECHNIQUE

Il a été rappelé aux membres du Comité les conséquences de la **Régionalisation de la Formation** à compter de la saison 2020 / 2021. Une réunion s'est tenue à ce sujet le 7/7/2020, à Morfondé, qui a permis d'obtenir quelques réponses à certaines interrogations. Une nouvelle réunion s'est tenue le 1^{er}/9, en visioconférence, avec M. Thomas ESPOSITO, Directeur de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

A été abordée la question de l'organisation des modules des C.F.F. pour tenir compte des contraintes sanitaires (obligation de désinfection du matériel pédagogique après chaque utilisation et chaque passage pédagogique, gestion des locaux, ...), des règles de distanciation et de l'évolution de l'emploi du temps des contenus de formation, les besoins en formateurs demeurant identiques.

Après discussion, il a été convenu que le maximum d'inscrits sur la 1^{ère} formation technique serait de 16, l'objectif étant de tendre vers 20 pour les suivantes, en tout cas lorsque la salle le permettra comme c'est le cas au siège du District.

➤ L'ARBITRAGE

Après avoir fait le point quant au nombre d'arbitres qui ont renouvelé leur licence, le Comité a évoqué les conditions de déroulement de la réunion de début de saison des Arbitres, le 6/9, à CLAIREFONTAINE. Il a ensuite pris acte de l'organisation des formations initiales dispensées par la Commission de District de l'Arbitrage :

- **Formation Initiale Football à 11** : 1^{ère} session : 12, 13 et 19/9 - 2^{ème} session : 17, 18 et 24/10 - 3^{ème} session : 9, 10 et 16/1/2021

- **Formation Initiale Futsal** : 1 seule session : 17, 23 et 24/1/2021
- Enfin, ont été abordées plusieurs questions liées à l'application du Protocole de reprise (cas de non-disposition des vestiaires, non-port du masque par les remplaçants).

➤ HOMOLOGATION DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Le Comité a, sur proposition de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), homologué un certain nombre de modifications au Règlement Intérieur de la C.D.A..

Outre des modifications portant sur des détails ou des mises à jour sans grande importance, il s'agit :

- de porter de 15 à 21 jours le délai dans lequel les Arbitres doivent déclarer leur indisponibilité afin de pouvoir anticiper les désignations, **le délai dans lequel les clubs peuvent formuler une demande d'Arbitres restant inchangé (15 jours),**

- **d'augmenter le niveau des malus** infligés pour déconvocation tardive ou absence d'un Arbitre sur un match où il a été désigné,

- de la **mise en place d'un dispositif d'amendes** pour les Arbitres qui ne produisent pas un rapport demandé par une Commission (C.D.A. ou organes disciplinaires) ou pour absence à une convocation en Commission ou une récidive de déconvocation tardive.

C'est la Commission de District de l'Arbitrage, **et elle seule**, qui décidera, au cas par cas, de sanctionner d'une amende un Arbitre qui se trouve dans une de ces situations.

➤ LES FINANCES

46 clubs restaient redevables envers le District d'une **somme globale de 22 208 €**, correspondant aux relevés clubs et au solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2019 / 2020, déduction faite du montant des restitutions attribuées aux clubs par le District dans le cadre du Plan de Soutien Départemental, qui avait été porté, fin juin, au crédit de chacun des comptes clubs.

Un rappel va être fait aux clubs concernés.

➤ LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

Le Comité a évoqué la question du Fonds National de Solidarité, destiné à l'ensemble des clubs amateurs affiliés et actifs au début de la saison 2020 / 2021, quels que soient leur lieu d'implantation, leur niveau et leur taille, qui en ont fait la demande au regard de leurs difficultés.

Le détail des aides du Fonds de Solidarité pour les clubs amateurs est le suivant :

- **Attribution de 10 € par licencié**, financée à raison de 7 € par la F.F.F., 2 € par la Ligue et 1 € par le District.

- **Dotation en ballons et chasubles pour les 6 100 clubs de - de 100 licenciés**, dotations qui viennent d'être livrées au District pour les distribuer aux clubs éligibles.

- **Augmentation des aides à l'emploi et à la formation** dans les clubs.

La Ligue a attendu la 1^{ère} liste des clubs ayant sollicité le Fonds National de Solidarité pour lancer l'appel relatif au 1^{er} acompte de 30 % sur les licences, leur laissant un délai supplémentaire au regard de ce qui se faisait habituellement (normalement le 30 juin). Par ailleurs, il a été déduit de ce 1^{er} acompte de 30 %, la part de 3 € / licencié(e) du Fonds de Solidarité représentant la participation de la Ligue **et de chaque District**.

La somme financée par le District des Yvelines, soit 40 000 €, figure dans le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021, tel qu'il a été arrêté le 25/6 par le Comité de Direction.

➤ MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

Le Comité a adopté un certain nombre de modifications réglementaires :

- **Annexe 2** au Règlement Sportif - Dispositions financières (amende pour les cas de forfaits lors des plateaux qualificatifs les Coupes des Yvelines Futsal Jeunes)

- **Annexe 4** au Règlement Sportif - Lutte contre la violence et valorisation de l'Esprit Sportif (précisions quant aux points de pénalité applicables dans le cas où un joueur est suspendu à la suite de faits répréhensibles commis durant la rencontre, mais qu'il n'a pas été exclu).

- **Règlement des Championnats Féminins Seniors à 11** - Adaptation pour tenir compte des conditions dans lesquelles seront organisés les Championnats : soit 1 seul groupe D 1, soit 1 groupe D 1 + 1 groupe D 2, en fonction du nombre d'équipes engagées.

➤ LA LABELLISATION DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a procédé, le 16/7, au titre de la saison 2019 / 2020, à l'attribution du Label des Ecoles Féminines de Football aux clubs Yvelinois dont la candidature avait été validée par le Comité lors de sa réunion du 25/6.

Ont ainsi obtenu officiellement le Label des Ecoles Féminines de Football les 6 clubs yvelinois suivants : **F.C. VERSAILLES 78** (niveau Or), **C.S. ACHERES, HOUILLES A.C.** et **A.S.C. VELIZY** (niveau Argent), **S.F.C. BAILLY NOISY** et **U.S. YVELINES** (niveau Bronze).

Les dotations au titre du Label « Ecole Féminine de Football 2020-2023 » seront livrées **directement dans les Districts**, au cours de la 2^{ème} quinzaine de septembre.

➤ LE FOOTBALL D'ANIMATION

Ont été évoquées les conditions de la reprise progressive de l'activité Football au sein des clubs avec la mise en place d'actions spécifiques « **Rentrée du Foot 2020 / 2021** » avant la reprise des compétitions habituelles :

- . Une (des) Journée(s) « **Portes ouvertes** » pour attirer de nouveaux pratiquants garçons ou filles, des U 6 aux U 13,

- . Une (des) Journée(s) « **Rentrée du Club** » pour expliquer les conditions de la reprise de l'activité compte-tenu des conditions sanitaires et comme traditionnellement, présenter le club, son organisation et le déroulement de la saison.

Le District s'associe à cette démarche en proposant, via ses Commissions Technique, Football d'Animation et Football Féminin chargées de contribuer au développement des pratiques, **d'inscrire les clubs à cette opération « Rentrée du Foot 2020 / 2021 »**.

Les réunions traditionnelles de début de saison par Commission, par catégorie ou spécifiques par dispositifs « Espoirs » notamment, sont maintenues, mais compte-tenu des conditions sanitaires et des

capacités d'accueil du District, elles ne se dérouleront pas en présentiel.
Leurs dates vont très bientôt être communiquées aux clubs.

➤ LE FOOTBALL FEMININ

Le Comité a fait le point sur les engagements dans les diverses épreuves féminines qui sont organisées par le District. Il est constaté que le nombre global d'équipes engagées progresse de façon significative.

➤ L'AIDE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX-C.N.D.S.) POUR 2020

L'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des clubs du District a été de **36 437 € en 2020** (291 500 € / 8 Districts) contre 33 125 € en 2019 (265 000 € / 8 Districts) (**soit + 10 %**).

L'aide attribuée au District est de **34 000 € en 2020**, contre 29 500 € en 2019. A cette somme, s'ajoutera le montant de l'aide dégressive attribuée au titre de l'aide à l'emploi, soit 7 500 € en 2020 (15 000 € en 2019).

➤ PROGRAMME DES FORMATIONS POUR LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité de Direction a pris connaissance du programme des diverses formations destinées aux clubs yvelinois (Formations techniques, Formations Initiales des Arbitres, Formations initiales des Arbitres Futsal, Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants). Il est rappelé que toutes ces formations sont désormais dispensées sous l'égide de IR2F.

➤ LES EFFECTIFS DE LICENCIES

. **Le District** comptait, au 1^{er}/9/2020, **15 581 licencié(e)s**, contre **12 392** au 1/9/2019 (+ 3 189 licencié(e)s).

. **La Ligue**, de son côté, comptait au 27/8/2020, **80 875 licencié(e)s**, soit 9 259 licencié(e)s de plus que la saison dernière à la même date (71 616 licencié(e)s).

A ce moment de la saison, ces chiffres ne sont évidemment **pas significatifs**.

➤ LES ENTENTES

Le Comité a donné son accord à la constitution de plusieurs ententes entre clubs, dans diverses catégories d'âge.

Prochaine réunion du Comité de Direction :
le jeudi 1^{er} octobre 2020

CONDOLÉANCES

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre le décès de :

Monsieur GOMIS
Père de Dominique GOMIS

Directeur Technique du club OFC LES MUREAUX
Membre de la Commission Technique du District

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches leurs très sincères condoléances.

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE ?

Quelques INFORMATIONS essentielles pour une reprise avec la Covid-19...

Tout d'abord, nous espérons que cette période de vacances vous a permis malgré la présence de la Covid-19 de vous ressourcer, avec du repos bien mérité. Le temps est maintenant venu de préparer posément les échéances à venir : se fixer des objectifs à la mesure de ses ambitions. Faire prévaloir **la Santé, l'Éducation, la Formation et la Progression** du(de la) joueur(se), sont encore plus d'actualité au vu des circonstances actuelles ! Le résultat sportif devant toujours être la résultante de l'investissement et du travail réalisé par ses joueur(se)s. Vient ensuite le temps de la planification annuelle, mensuelle et hebdomadaire des séances d'entraînements à réaliser en tenant compte des différentes étapes de la formation du(de la) joueur(se)... Alors à vos stylos, claviers, si ce n'est déjà fait ! Enfin, n'oublions pas que, dans ces moments difficiles que nous vivons et que nous vivrons dans les mois à venir, le **respect de tout un chacun et des mesures barrières est l'essentiel pour préserver la santé de tous, comme la transmission des valeurs, que sont l'esprit sportif et l'équité sportive, indispensables à la pratique sereine de notre activité**. Nous savons tous que le bon déroulement des rencontres **dépend très souvent de notre attitude et de notre aptitude à canaliser nos émotions et du discours transmis à notre entourage** : collaborateur(trice)s, joueur(se)s. Il va donc falloir, compte-tenu des restrictions sanitaires faire d'autant plus preuve de tolérance et de solidarité tout en veillant à préserver notre plaisir et celui des joueur(se)s à se retrouver autour d'un ballon pour pratiquer notre passion commune ! Alors, c'est parti pour de nouvelles aventures...

Pour bien démarrer cette nouvelle saison, nous vous faisons parvenir les premières informations essentielles pour une rentrée sportive sereine !

La souscription de la **licence « Éducateur Fédéral »** est **indispensable une fois** obtenue, la certification d'un des 3 Certificats Fédéraux : « **C.F.F. 1** », « **C.F.F. 2** » ou « **C.F.F. 3** ». Et, pour celles et ceux qui ne sont pas encore certifiés, mais qui ont obtenu l'« **attestation de formation** » à l'un des modules (U7 à Seniors), nous vous rappelons que vous devez impérativement demander une **licence « animateur »** de Football et non de « Dirigeant ». Elle vous permet d'être reconnu à votre juste valeur (formation suivie et investissement dans l'encadrement d'une catégorie de pratiquants de U7 à Seniors), mais ne peut en aucun cas se substituer à la licence « Éducateur Fédéral ». Le prix des licences « **Éducateur Fédéral** » et « **animateur** » de Football est identique, **11,99 €uros** ! Quant aux titulaires des diplômes permettant d'enseigner contre rémunération : B.M.F., B.E.F., D.E.S. ..., le prix de la licence « **Technique Régionale** », est fixé à **33,89 €uros**.

Plus vite ces modalités administratives seront effectuées, plus vite vous pourrez officier sur le banc lors des 1^{ères} rencontres officielles des championnats programmées à partir du **27 septembre** pour les Seniors garçons et filles, les jeunes jusqu'aux U14 G et du **19 septembre** pour les plus jeunes joueurs U13 G ; les jeunes filles, des U18 F au 13 F, débutant le **26 septembre**.

Alors, n'attendez pas la reprise des compétitions pour renouveler ou demander votre licence « **animateur** », « **Éducateur Fédéral** » ou « **Technique Régionale** » auprès de votre club ! Complétez dès maintenant les documents ci-joints, [demande de licence](#) et remettez-les à votre club, afin qu'il effectue la demande de licence informatiquement auprès de la Ligue. Enfin, n'oubliez pas que vous devez **obligatoirement** la faire valider **par votre médecin traitant** chaque saison !

Lire la suite...

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE ? (suite & fin)

Formations Fédérales d'Educateur(trice)s Nouveauté pour cette saison 2020/2021

Nous vous informons de l'ouverture des formations techniques d'éducateurs(trices) pour la saison 2020/2021, vous trouverez [ci-joints à télécharger le catalogue et le planning prévisionnel des formations](#).

Attention nouveauté pour cette saison : La prestation évolue !

En effet, dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formation et Certification est dorénavant gérée par l'institut de formation IRFF à compter de cette saison.

Pour préinscrire vos candidats, la procédure reste inchangée : vous rendre à la rubrique « Formations » puis « Inscriptions Educateurs » sur le site internet du District des Yvelines de Football : <https://dyf78.ff.fr/inscriptions-formations/> ou sur le site internet de la Ligue Paris IDF. : <https://paris-idf.ff.fr/inscriptions-formations/>

Le nombre de participants par formation ou certification étant limité, **les inscriptions seront toujours prises en compte par ordre d'arrivée et conditionnées à l'envoi :**

⇒ d'un **chèque du montant de la formation** (se référer à la Grille tarifaire : [cliquez ici pour la télécharger](#)) libellé à l'ordre de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football. Un paiement par virement bancaire est également possible; dans ce cas précis, il suffit de faire une demande auprès de l'IRFF formations@paris-idf.ff.fr qui vous transmettra son RIB par courriel.

⇒ d'une **fiche d'inscription** ([cliquez-ici pour la télécharger](#)), à compléter et à signer.

Envoyer le tout à l'adresse suivante : **LPIFF – IR2F - Domaine de Morfondé, 77270 Villeparisis**
(Email : formations@paris-idf.ff.fr).

Le libellé du courrier doit impérativement mentionner :

« Nom de la formation + Lieu de formation + Nom du stagiaire »

(Ex : CFF1 module U9.Versailles.Dupont)

Concernant la prise en charge des repas sur les formations et certifications, une fiche restauration vous sera envoyée par email, lors de la confirmation de votre inscription. Vous devrez la compléter et la retourner aussitôt au District afin de **notifier la réservation ou non de votre prestation repas**.

En effet, il n'est plus obligatoire de souscrire à cette prestation de restauration sur les formations ou certifications.

Toutefois, nous vous conseillons de la conserver pour plusieurs raisons :

- ⇒ Un pot d'accueil (café, viennoiseries) est offert aux stagiaires pour débiter la formation en pleine forme et apprendre à faire connaissance...
- ⇒ La qualité de la prestation proposée (repas équilibré) : Déjeuner au restaurant de l'hôtel KYRIAD à Montigny le Bretonneux pour les formations organisées au District et Plateaux repas (boisson et pain fournis) pour les formations organisées au sein des clubs d'accueil ;
- ⇒ La proximité des commerces n'est pas toujours au rendez-vous sur les lieux de formation, ce qui ne permet pas aux stagiaires de se restaurer convenablement pendant le temps limité de pause imparti ;
- ⇒ Ce temps de déjeuner entre stagiaires favorise les échanges et la convivialité. Ces moments sont souvent propices à l'enrichissement personnel et précieux pour créer de la cohésion au sein du groupe ;
- ⇒ Enfin, pour des questions de réglementation et d'assurance, nous ne pourrions pas accepter dans la salle de repas les stagiaires qui n'auront pas souscrit à la prestation de restauration. Ils devront quitter les lieux quelles que soient les conditions météorologiques.

Le coût de la prestation est de 20 Euros par journée de formation, à régler auprès du District des Yvelines de Football, soit par retrait automatique sur le compte du club (après accord préalable), soit par chèque libellé à l'ordre du D.Y.F., soit par virement bancaire, sur demande du RIB auprès du District (Email : administration@dyf78.ff.fr).

Attention, les formations et certifications mises en ligne sur les sites Internet ne sont pas toutes organisées exclusivement sur le territoire des Yvelines. Elles se déroulent sur toute la région IDF. Il est donc primordial pour vous, au moment de vous inscrire, de choisir une session dispensée sur le département des Yvelines car votre dossier d'inscription ne sera pas forcément prioritairement pris en compte sur les autres départements de la région IDF.

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter **le correspondant IRFF : M. Cédric MARTIN**

Tél : 01 85 90 03 71

Email : formations@paris-idf.ff.fr

le Département Formations Techniques du District reste bien évidemment à votre écoute pour toute information complémentaire

via **Kévin HUE** au **01 80 92 80 29**